CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E66475** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE **02/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1987
Forme juridique : SARL
Capital : 80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 1987B00108

Siret : **341 854 289 00012**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 82 00733
Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 3801755 / 03520024 N
Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 3801755 / 03520024 N
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **SARL LIMOUSIN/LONGUET**

337 RUE DE LA FLACHERE
43110 AUREC SUR LOIRE

Téléphone : 04 77 35 41 83 **Fax :** 04 77 35 36 38
Portable : 07 86 72 65 38

Site Internet : http://www.plombier-chauffagiste-haute-loire.fr/
E-mail : contactlimousinlonguet@gmail.com

Responsabilité légale :
LONGUET MAXIME CO-GÉRANT / LIMOUSIN RICHARD CO-GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/10/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	22/10/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/11/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/09/2022
o Chaudière bois	08/04/2021
o Poêle ou insert bois	08/04/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	21/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/11/2023
o Ventilation mécanique	22/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.